

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet centrale hydroélectrique Sallanches

De : > Isabelle Mabboux (par Internet) <isabelle.mabboux@hotmail.fr>

Date : 17/07/2019 18:31

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous contacter concernant l'enquête publique du projet de centrale hydroélectrique sur la Sallanche à Sallanches.

Voici mes différentes remarques :

- Le projet précise que la centrale sera exploitée pour une période de 40 ans. Dans une démarche de développement durable, le projet propose-t-il des solutions pérennes par la suite et anticipe-t-il un changement de destination pour l'usine ?
- Il s'agit d'une petite centrale hydroélectrique, par conséquent peu d'habitations pourront en bénéficier. Pourquoi ne pas proposer un projet de centrale hydroélectrique de plus grande ampleur, au niveau de l'Arve par exemple, afin qu'un plus grand nombre de foyers puisse bénéficier de l'électricité produite par une énergie propre ?
- Quel sera l'impact de l'implantation de l'usine sur les habitations alentours, le site du château des Rubins, notamment au niveau des nuisances sonores ? Les habitants concernés ont-ils été consultés ?
- Comment intégrer sans conséquences une usine de 12 mètres de haut au sein d'une zone d'habitation et de fort intérêt culturel et touristique (Château des Rubins, Eglise de Sallanches, grotte de Lévaud, médiathèque, centre sportif) ?
- Le parking, futur lieu de l'implantation de l'usine, sera forcément impacté et verra sa capacité réduite. Ce parking est fortement utilisé par la population puisqu'il s'agit de l'un des derniers parkings gratuits de la ville mais aussi de part sa localisation. Il est en effet situé à côté de la nouvelle médiathèque (qui n'a pas son propre parking), à proximité du centre et du marché le samedi matin sans oublier le centre sportif et l'église. Le parking payant du pré de foire peut être une solution, mais pas pour les personnes âgées ou à mobilité réduite qui souhaitent se rendre à la médiathèque.
- D'un point de vue environnemental, les travaux vont nuire à l'harmonie de la zone mais aussi aux espèces, proche d'un site Natura 2000, et cela pour une centrale exploitée pour une durée déterminée.
- Avec les régulières restrictions d'eau en été au niveau de la Vallée de l'Arve, peut-on être certains que la centrale sera toujours suffisamment alimentée ?

En vous remerciant,

Je vous présente, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Isabelle Mabboux